

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

20 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt mai, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix mai, sous la présidence de Joseph PARPAILLON, Maire.

Etaient présents : Mme Monique MAISONNEUVE, Mme Catherine HEUZEY, Mme Alette BERTHELOT, M. Sébastien ARROUËT, Mme Chantal LE Ménélec, M. Bernard BRÉHERET, Mme Christel GAUTIER, M. Pierre GADÉ, M. Dominique FOLLUT, M. Elie BRISSON, M. Gilles BERRÉE, M. Aurélien BRUNETIERE, M. Patrick BRIATTRE, Mme Nadia HOUDOUX, Mme Catherine ADAM, M. André NYAMSI, Mme Christine HERVY, Mme Angélique M'BEMBA, M. Gérard PIERRE, Mme Béatrice DELABRIÈRE, M. François-Xavier PRIOU, M. Louis RAMIN, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Maryse PIVAUT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Lionel AUDION

Absents ayant donné pouvoir :

| | | |
|----------------------------|---------------------|------------------------|
| Mme Marie-Françoise BRISAC | donne procuration à | M. Patrick BRIATTRE |
| Mme Florence CORMERAIS | donne procuration à | M. Gilles BERRÉE |
| M. Hugo OILLIC | donne procuration à | M. Sébastien ARROUËT |
| Mme Morgane FONTAINE | donne procuration à | M. Elie BRISSON |
| Mme Armelle CHABIRAND | donne procuration à | M. Lionel AUDION |
| M. Christian ARDOUIN | donne procuration à | Mme Catherine ADAM |
| M. Erwan HUCHET | donne procuration à | M. Christophe ANGOMARD |

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Patrick BRIATTRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

46. Adhésion à l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (AFCDP)

Monsieur BREHERET rapporte :

Dans le cadre du Règlement Européen sur la Protection des Données personnelles (dit « RGPD »), entré en vigueur le 25 mai 2018, la Ville d'Orvault a désigné un

délégué à la protection des données. Sa mission est d'accompagner la Ville dans la bonne gestion des données à caractère personnel qu'elle traite.

L'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (AFCDP), créée en 2004, regroupe des organismes soumis à la réglementation en vigueur et des professionnels de la protection des données personnelles.

Elle a pour but de :

- Développer un réseau en France et à l'international afin de favoriser les échanges pour identifier et améliorer les pratiques professionnelles ;
- Concevoir des outils, méthodes et pratiques utiles à la protection des données personnelles ;

Le montant de l'adhésion annuelle est de 450 € pour l'année 2019.

L'adhésion à l'AFCDP permet :

- De bénéficier de nombreux retours d'expérience et de promouvoir la démarche de protection des données personnelles engagée au sein de la collectivité ;
- De bénéficier d'outils pratiques diffusés par l'association : veille juridique, modèles de documents, analyses de pratiques, notes et procédures, etc...

DECISION

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ADHERER** à l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (AFCDP) ;
- **DECIDE D'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en

Préfecture le : 21 MAI 2019

Et par publication le : 22 MAI 2019

Extrait certifié conforme

Orvault, le 21 mai 2019

Pour le Maire

Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE